



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-101

PUBLIÉ LE 20 MARS 2019

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2019-03-18-008 - Arrêté portant retrait de l'agrément pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Madame Françoise CAILLAT (2 pages) Page 3

75-2019-03-18-007 - Arrêté préfectoral portant autorisation de la fusion absorption du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (SMJPM) géré par l'association ATRE XXème par l'association OEUVRE FALRET (3 pages) Page 6

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-24-015 - Récépissé de déclaration SAP - PERROT Priam (1 page) Page 10

75-2019-01-25-020 - Récépissé de déclaration SAP - DOUILA Zohra (1 page) Page 12

75-2019-01-24-014 - Récépissé de déclaration SAP - FURNO Laetitia (1 page) Page 14

75-2019-01-24-012 - Récépissé de déclaration SAP - GAURIAT Thomas (1 page) Page 16

75-2019-01-24-013 - Récépissé de déclaration SAP - HAMCHAOUI Souad (1 page) Page 18

75-2019-01-25-018 - Récépissé de déclaration SAP - MEYNARD DE CHABANNES Géraud (1 page) Page 20

75-2019-01-25-021 - Récépissé de déclaration SAP - REGUESSE Margot (1 page) Page 22

75-2019-01-24-016 - Récépissé de déclaration SAP - THOMAS Adrien (1 page) Page 24

75-2019-01-25-019 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - GOMEZ Julie (1 page) Page 26

Préfecture de Police

75-2019-03-20-001 - Arrêté n°2019-00249 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de l'ordre public et de la circulation. (7 pages) Page 28

75-2019-01-25-017 - LISTE DES ARRETES D'AUTORISATIONS A PUBLIER RELATIFS A L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION APRES AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE VIDEOPROTECTION DU 25/01/2019. (22 pages) Page 36

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2019-03-18-008

Arrêté portant retrait de l'agrément pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Madame Françoise CAILLAT



PRÉFET DE PARIS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pôle Protection des populations

Mission Protection des majeurs et handicap

ARRÊTÉ

portant retrait de l'agrément pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Madame Françoise CAILLAT

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
OFFICIER DU MERITE MARITIME

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L. 471-2, L. 471-2-1, L. 472-1 et L. 472-1-1 et R. 471-2-1,

VU la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment son article 44,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et notamment son article 34,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 29 décembre 2017 portant nomination, pour une durée de cinq ans, de M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris,

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2018-01-04-001 du 4 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris en matière administrative,

VU les conclusions du rapport de contrôle de l'activité de Madame CAILLAT effectué le 9 juin 2018, constatant l'impossibilité manifeste pour la mandataire judiciaire à la protection des majeurs de continuer à assumer ses missions prévues par l'agrément ;

VU la demande de Madame CAILLAT de cesser son activité en date du 18 juin 2018 ;

VU les conclusions du rapport de contrôle inopiné de l'activité de Madame CAILLAT effectué le 5 septembre 2018, constatant notamment la nécessité de dessaisir rapidement la mandataire de la totalité de ses mesures ;

VU le courrier de la DDCS de Paris adressé à Madame CAILLAT en date du 17 janvier 2019 demandant transmission sous quinzaine de l'ensemble des justificatifs de fin d'activité avant retrait d'agrément;

1

Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS : 5 rue Leblanc 75911 PARIS Cédex 15
Standard 01 82 52 40 00 – Télécopie 01 82 52 47 53

CONSIDERANT que Madame CAILLAT a été dessaisie de la totalité des mesures qui lui étaient attribuées ;

CONSIDERANT que Madame CAILLAT n'a répondu à aucun courrier, courriel ni appel téléphonique de la DDCS depuis l'envoi de sa demande de cessation d'activité ;

Sur proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° DEP-2012032-0010 portant agrément de Madame Françoise CAILLAT pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs est abrogé.

Article 2 : Le retrait de l'agrément de Madame Françoise CAILLAT dont l'adresse professionnelle est située 1 rue Paul Verlaine, 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT, vaut radiation de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de Paris dressée par l'arrêté n° 75-2018-04-10-006 du 10 avril 2018.

Article 3 : En application de l'article L. 473-1, le fait d'exercer une activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs malgré le retrait prononcé est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, (soit gracieux auprès du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, soit hiérarchique auprès du ministre en charge des affaires sociales), ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de la réception de ce courrier. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site "<http://www.telerecours.fr/>".

Article 5 : Monsieur le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris, et Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Article 6 : La décision est notifiée par le préfet au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, aux juridictions intéressées et au mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Fait à Paris, le 18 mars 2019

pour le Préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation,
pour le Directeur départemental
de la cohésion sociale,
l'Inspectrice de Classe Exceptionnelle
Cheffe du pôle Protection des Populations

Signé

Brigitte BANSAT – LE HEUZEY

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2019-03-18-007

Arrêté préfectoral portant autorisation de la fusion
absorption du service mandataire judiciaire à la protection
des majeurs (SMJPM) géré par l'association ATRE
XXème par l'association OEUVRE FALRET



Direction départementale de la cohésion sociale

Paris, le 18 mars 2019

Pôle Protection des populations
Mission Protection des majeurs et handicap
Tutelles aux majeurs protégés
Personne chargée du dossier :
Hervé AZAÏS
Tel. : 01 82 52 47 52

ARRÊTÉ PREFECTORAL PORTANT AUTORISATION DE LA FUSION ABSORPTION DU SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS (SMJPM) GERÉ PAR L'ASSOCIATION ATRE XXème PAR L'ASSOCIATION ŒUVRE FALRET

Le Préfet de la région Île-de-France,
Préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1 à L. 313-9 et R. 313-1 à R. 313-10 ;

VU la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment son article 44 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté d'autorisation de l'Œuvre Falret/Ariane-Falret pour la création d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs en date du 24 septembre 2010 ;

VU l'arrêté modificatif d'autorisation du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs Œuvre Falret/Ariane-Falret n°75-2016-12-28-004 du date du 28 décembre 2016 ;

VU le rapport favorable de la visite de conformité du SMJPM Ariane-Falret réalisée le 23 novembre 2011 ;

VU l'arrêté d'autorisation d'ATRE XXème – Association Tutélaire des Retraités du XXème pour la création d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs en date du 24 septembre 2010 ;

VU l'arrêté modificatif d'autorisation du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs ATRE XXème n°75-2016-12-28-007 en date du 28 décembre 2016 ;

VU le rapport favorable de la visite de conformité du SMJPM ATRE XXème réalisée le 9 novembre 2011 ;

Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS 75: 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15
Courrier à adresser à : DDCS 75, 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15-

VU le schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de l'Île-de-France en date du 1^{er} septembre 2015 ;

VU la publication du traité de fusion entre les deux associations, en date du 13/03/2019 réalisée conformément aux articles 15-2 et 15-3 du décret du 16 août 1901 ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 29 décembre 2017 portant nomination de M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris,

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2018-01-04-001 du 4 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris en matière administrative,

CONSIDERANT que les conseils d'administration d'Ariane Falret / Œuvre Falret et d'ATRE XXème, qui se sont réunis respectivement les 19 octobre 2018 et 24 octobre 2018, ont arrêté le projet de traité de fusion entre les deux associations ;

CONSIDERANT que les assemblées générales d'Ariane Falret / Œuvre Falret et d'ATRE XXème, qui se sont déroulées respectivement les 19 octobre 2018 et 24 octobre 2018, ont arrêté le projet de traité de fusion, et en ont arrêté les principes.

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale de Paris

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'autorisation de gestion d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs, dénommé SMJPM ATRE XXème (n° FINESS 75 005 920 6), sis au 103 Rue Villiers de l'Isle Adam, 75020 PARIS,

- Nom ou raison sociale : Association Tutélaire des Retraités du XXème arrondissement
- Forme juridique : association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
- Siège social : 103 rue Villiers de l'Isle Adam 75020 PARIS,
- N° SIRET : 383 517 638 0029

est transférée, à compter du 1^{er} janvier 2019, à l'association Œuvre Falret, sise 49 Rue Rouelle 75015 PARIS,

- Nom ou raison sociale : Œuvre Falret
- Forme juridique : association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
- Siège social : 49, rue Rouelle 75015 PARIS,
- N° SIRET : 784 615 718 00219

Article 2 : La capacité de 150 mesures est intégralement transférée du service d'ATRE XXème au service Ariane Falret de l'association Œuvre Falret, ce qui porte la capacité autorisée de ce dernier service à 895 mesures.

Article 3 : À compter de la date de transfert de l'autorisation, l'activité du service Ariane-Falret de l'Œuvre Falret s'exerce sur les sites suivants :

- Rue des Prairies, 75020 PARIS
- 103 rue Villiers de l'Isle Adam 75020 PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS 75: 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15
Courrier à adresser à : DDCS 75, 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15-

A compter du 1^{er} avril 2019, l'activité du service Ariane-Falret de l'Œuvre Falret s'exerce sur les sites suivants:

- Rue des Fillettes, 75018 PARIS

Article 4 : L'autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 24 septembre 2010. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministère des Solidarités et de la Santé, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Paris.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du département et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Paris.

Par délégation,

Pour le Préfet,
Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale

Signé

Frank PLOUVIEZ

Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS 75: 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15
Courrier à adresser à : DDCS 75, 5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15-

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-24-015

Récépissé de déclaration SAP - PERROT Priam



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 844379982
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 17 décembre 2018 par Monsieur PERROT Priam, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme PERROT Priam dont le siège social est situé 12, rue Godefroy Cavaignac 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 844379982 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-25-020

Récépissé de déclaration SAP - DOUILA Zohra



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 838899284
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 12 décembre 2018 par Madame DOUILA Zohra, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme DOUILA Zohra dont le siège social est situé 216, rue du faubourg Saint Antoine 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 838899284 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 25 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-24-014

Récépissé de déclaration SAP - FURNO Laetitia



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 843597675
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 17 décembre 2018 par Mademoiselle FURNO Laetitia, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme FURNO Laetitia dont le siège social est situé 43, rue du Moulin de la Pointe 75013 PARIS et enregistré sous le N° SAP 843597675 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-24-012

Récépissé de déclaration SAP - GAURIAT Thomas



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 844380014
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 17 décembre 2018 par Monsieur GAURIAT Thomas, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme GAURIAT Thomas dont le siège social est situé 42, avenue du général Michel Bizot 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 844380014 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-24-013

Récépissé de déclaration SAP - HAMCHAOUI Souad



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 834315087
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 10 décembre 2018 par Madame HAMCHAOUI Souad, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme HAMCHAOUI Souad dont le siège social est situé 8, rue des Mariniers 75014 PARIS et enregistré sous le N° SAP 834315087 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-25-018

Récépissé de déclaration SAP - MEYNARD DE
CHABANNES Géraud



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 332957810
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 11 décembre 2018 par Monsieur MEYNARD DE CHABANNES Géraud, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme MEYNARD DE CHABANNES Géraud dont le siège social est situé 69, boulevard Pereire 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 332957810 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Travaux de petit bricolage
- Livraison de courses à domicile
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires ou toilettage)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 25 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-25-021

Récépissé de déclaration SAP - REGUESSE Margot



PREFET DE PARIS

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 844301747
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 12 décembre 2018 par Madame REGUESSE Margot, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme REGUESSE Margot dont le siège social est situé 261, avenue Gambetta 75020 PARIS et enregistré sous le N° SAP 844301747 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 25 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-24-016

Récépissé de déclaration SAP - THOMAS Adrien



PREFET DE PARIS

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS
35, rue de la Gare
75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 843443359
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 8 décembre 2018 par Monsieur THOMAS Adrien, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme THOMAS Adrien dont le siège social est situé 27, rue Saint Ferdinand 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 843443359 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 24 janvier 2019

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-01-25-019

Récépissé modificatif de déclaration SAP - GOMEZ Julie



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 843674938**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 16 novembre 2018.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 11 janvier 2019, par Mademoiselle GOMEZ Julie en qualité de micro-entrepreneur.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme GOMEZ Julie, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 16 novembre 2018 est situé à l'adresse suivante : 55, rue d'Orsel 75018 PARIS depuis le 1^{er} janvier 2019.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 25 janvier 2019

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Préfecture de Police

75-2019-03-20-001

Arrêté n°2019-00249 relatif aux missions et à
l'organisation de la direction de l'ordre public et de la
circulation.

arrêté n°2019-00249
relatif aux missions et à l'organisation
de la direction de l'ordre public et de la circulation

Le préfet de police,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 16, 18, 21-1, R. 15-19 et A. 34 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R* 122-42 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-13 ;

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII ;

Vu le décret n° 79-63 du 23 janvier 1979 relatif aux emplois de directeur des services actifs de police de la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 72 et 73 ;

Vu le décret n° 2009-898 du 24 juillet 2009 modifié relatif à la compétence territoriale de certaines directions et de certains services de la préfecture de police, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale, notamment son article 2121-3 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2010 fixant la liste des routes de la région d'Île-de-France relevant de la compétence du préfet de police ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2017 relatif au service de la préfecture de police chargé de la lutte contre l'immigration irrégulière et aux compétences de certaines directions de la préfecture de police et de la direction centrale de la police aux frontières sur les emprises des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Vu l'arrêté n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police, notamment son article 5 ;

Vu l'avis du comité technique interdépartemental des services de police de la préfecture de police en date du 8 février 2019 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

arrête

Article 1^{er}

La direction de l'ordre public et de la circulation, qui constitue la direction chargée du maintien de l'ordre public et de la régulation de la circulation mentionnée à l'article 3 du décret du 24 juillet 2009 susvisé, est dirigée par un directeur des services actifs de police de la préfecture de police.

Le directeur de l'ordre public et de la circulation est assisté par un directeur adjoint, qui exerce les fonctions de chef d'état-major et assure l'intérim ou la suppléance en cas d'absence ou d'empêchement du directeur.

TITRE I : MISSIONS

Article 2

La direction de l'ordre public et de la circulation est chargée à Paris :

- 1°) du maintien de l'ordre public.
- 2°) de la protection du siège des institutions de la République et des représentations diplomatiques.
- 3°) de la sécurité des déplacements et séjours officiels, notamment ceux du chef de l'État.
- 4°) du contrôle du respect des dispositions du code de la route et, en particulier, de la prévention et de la lutte contre la délinquance et les violences routières.
- 5°) de la régulation de la circulation routière.
- 6°) de la protection du tribunal de Paris et de la garde de la zone d'attente.
- 7°) de la garde et des transferts des détenus et retenus.
- 8°) de la sécurisation opérationnelle de secteurs de la capitale.

À ce titre, elle concourt également aux missions de police administrative.

Elle participe, en outre, en liaison avec la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, à la prévention et à la lutte contre la délinquance sur la voie publique.

Article 3

La direction de l'ordre public et de la circulation est chargée des opérations de maintien de l'ordre public dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que dans les secteurs définis par l'arrêté du 02 juin 2017 susvisé sur les emprises des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, de Paris-Le Bourget et de Paris-Orly en liaison avec les services de police territorialement compétents.

Sur décision du préfet de police, elle assure, dans ces départements et sur les emprises des aérodromes mentionnés à l'alinéa précédent, la sécurité des déplacements, manifestations et sites qui lui sont désignés.

Article 4

La direction de l'ordre public et de la circulation est chargée, en liaison avec les services de la police et de la gendarmerie nationales territorialement compétents, des opérations de régulation de la circulation et de missions de sécurité routières sur les routes figurant en annexe de l'arrêté du 23 juin 2010 susvisé ainsi que sur celles des emprises des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly, à l'exclusion de celles attenantes desservant directement et celles traversant les aéroports.

À cet effet, les compagnies républicaines de sécurité autoroutières implantées dans la zone de défense et de sécurité de Paris sont placées pour emploi sous la direction fonctionnelle du directeur de l'ordre public et de la circulation.

Article 5

La direction de l'ordre public et de la circulation assiste le préfet de police dans la coordination des mesures d'information de circulation et de sécurité routières dans la zone de défense et de sécurité de Paris. À ce titre, elle prépare et met en œuvre les plans de gestion du trafic dépassant le cadre d'un département et assure la coordination technique de la mise en œuvre des mesures de coordination de gestion du trafic et d'information routière et des plans départementaux de contrôle routier.

Article 6

La direction de l'ordre public et de la circulation assure le contrôle du respect de l'application de la réglementation relative aux taxis et aux autres catégories de véhicules de transport particulier de personnes à titre onéreux dans la zone de compétence du préfet de police.

Article 7

La direction de l'ordre public et de la circulation concourt, en liaison avec les directions et services concernés de la préfecture de police, à la gestion des moyens qui lui sont affectés.

TITRE II : ORGANISATION

Article 8

La direction de l'ordre public et de la circulation comprend ;

- l'état-major ;
- la sous-direction de l'ordre public de l'agglomération parisienne ;
- la sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières (SDRCSR) ;
- la sous-direction de la protection des institutions, des gardes et des transferts de l'agglomération parisienne ;
- la sous-direction de la gestion opérationnelle.

SECTION 1
L'état-major

Article 9

L'état-major comprend :

- le centre d'information et de commandement de l'ordre public ;
- l'unité technique opérationnelle ;
- l'unité de conception et de diffusion infographique ;
- le bureau de l'état-major opérationnel ;
- la cellule de synthèse, d'analyse prospective et stratégique et d'études (SYNAPSE).

En outre, le service d'ordre public de nuit est rattaché au chef d'état-major.

SECTION 2
La sous-direction de l'ordre public de l'agglomération parisienne

Article 10

La sous-direction de l'ordre public de l'agglomération parisienne comprend deux divisions opérationnelles.

Article 11

La division d'information et d'intervention comprend :

- le service du groupement des compagnies d'intervention ;
- le service du groupement d'information de voie publique.

La division des unités opérationnelles spécialisées comprend :

- le service de soutien opérationnel ;
- le groupe d'intervention et de protection.

SECTION 3
La sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières

Article 12

La sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières (SDRCSR), dont la compétence territoriale figure à l'article 4 du présent arrêté, comprend :

- l'état-major régional de circulation ;
- la division régionale motocycliste ;
- la division régionale de la circulation ;
- la division régionale de la sécurité routière.

En outre, sont mises à disposition de la sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières pour emploi les compagnies républicaines de sécurité (CRS) autoroutières implantées dans la zone de défense et de sécurité de Paris.

Le pôle de sécurité routière de la préfecture de police est rattaché à la sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières (SDRCSR). Le sous-directeur régional de la circulation et de la sécurité routières est chef du projet sécurité routière de la préfecture de police.

Article 13

L'état-major régional de la circulation comprend :

- le centre d'information et de commandement régional de circulation ;
- le service de coordination opérationnelle régionale ;
- le service régional d'études d'impact.

Article 14

La division régionale motocycliste comprend :

- le service des compagnies motocyclistes ;
- les trois compagnies territoriales de circulation et de sécurité routières.

Article 15

La division régionale de la circulation comprend :

- le service des compagnies centrales de circulation ;
- le service de circulation du périphérique.

Article 16

La division régionale de la sécurité routière comprend :

- l'unité de traitement judiciaire des délits routiers ;
- la compagnie de police routière.

SECTION 4

La sous-direction de la protection des institutions, des gardes et des transferts de l'agglomération parisienne

Article 17

La sous-direction de la protection des institutions, des gardes et des transferts de l'agglomération parisienne comprend une division de sécurisation et de protection des institutions et une division des gardes et escortes.

Article 18

La division de sécurisation et de protection des institutions comprend :

- le service de protection et de sécurisation ;
- le service de garde des institutions.

Le service de protection et de sécurisation comprend :

- l'unité générale de protection ;
- l'unité mobile d'intervention et de protection ;

- l'unité de sécurisation opérationnelle de la capitale.

Le service de garde des institutions comprend :

- la compagnie de garde de l'Élysée ;
- la compagnie de sécurisation de la Cité.

Article 19

La division des gardes et escortes comprend :

- le service de garde et de sûreté du tribunal de Paris ;
- la compagnie de transferts, d'escortes et de protections.

Le service de garde et de sûreté du tribunal de Paris comprend :

- la compagnie de garde de la zone d'attente ;
- la compagnie de protection du tribunal de Paris.

SECTION 5

La sous-direction de la gestion opérationnelle

Article 20

La sous-direction de la gestion opérationnelle comprend :

- le service de gestion opérationnelle des ressources humaines ;
- le service de gestion opérationnelle des équipements, de l'immobilier et des finances ;
- le service du contrôle et de l'évaluation ;
- l'unité de prévention et de soutien.

TITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Article 21

Les missions et l'organisation des services et unités de la direction de l'ordre public et de la circulation sont précisées, le cas échéant, par des instructions spécifiques prises après avis du comité technique interdépartemental des services de police de la préfecture de police.

Article 22

L'arrêté n° 2019-00243 du 18 mars 2019 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de l'ordre public et de la circulation est abrogé, ainsi que toutes dispositions contraires au présent arrêté.

Article 23

Le préfet, directeur du cabinet et le directeur de l'ordre public et de la circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des autres préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 20 mars 2019

Le préfet de police

Signé

Michel DELPUECH

Préfecture de Police

75-2019-01-25-017

**LISTE DES ARRETES D'AUTORISATIONS A
PUBLIER RELATIFS A L'INSTALLATION D'UN
SYSTEME DE VIDEOPROTECTION APRES AVIS DE
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
VIDEOPROTECTION DU 25/01/2019.**

LISTE DES ARRETES D'AUTORISATIONS A PUBLIER RELATIFS A L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION
APRES AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE VIDEOPROTECTION DU 25/01/2019

Numéro de l'arrêté préfectoral	DECLARANT	QUALITE	Établissement	Adresse	Arrdt
20190071 VS 75		directeur de la sécurité	HSBC FRANCE "HSBC PARIS-PALAIS ROYAL"	3 place André Malraux	75001
20181822 VS 75		le chargé de sécurité	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 10638-01	15 rue du Louvre	75001
20181947 VS 75	Matthieu BRICHET	directeur général Europe	GRAFF DIAMONDS SARL "GRAFF" joaillerie	237 rue Saint-Honoré - angle rue de Castiglione	75001

20181858 VS 75	Philippe BAYLE	directeur	CITADINES LES HALLES	4 rue des Innocents	75001
20190020 VS 75	Jérémy SEVEQUE	gérant	JRI PYRAMIDES à l'enseigne "CAFFE DEI FRATELLI"	10 rue des Pyramides	75001
20190091 VS 75	Viggo HANDELAND	directeur général	AMUNDSEN FRANCE SAS "LE COMPTOIR BELGE"	1 rue Pierre Lescot, niveau -4, salle d'échanges Châtelet-les-Halles	75001
20181865 VS 75	Marc AIMONINO	directeur des systèmes	RAND DIFFUSION BALABOOSTE Bijoux fantaisie et accessoires de mode	132 rue de Rivoli	75001
20181879 VS 75	Christophe GEORGES	directeur général	ESTHETIC CENTER Institut de beauté	5 rue des Déchargeurs	75001
20181864 VS 75	Bayle Philippe	directeur	CITADINES OPERA	18 rue Favart	75002
20181828 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	94 rue Montorgueil	75002

20131960 VSR 75	Sophie HIEP	gérante	LE LUCKY Bar / tabac / brasserie	65 rue d'Aboukir	75002
20181548 VS 75	Aurélien JOHANN	responsable national installation vidéoprotection	SFR DISTRIBUTION "SFR"	17 boulevard Poissonnière	75002
20081877 VSR 75	Tiberio DEL RANCO	responsable sûreté	LA POSTE-TEMPLE	160 rue du Temple	75003
20190009 VS 75	Sacha LEVY	gérant	SARL TALISOD à l enseigne U EXPRESS	109 rue du Temple	75003
20181790 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l enseigne "NYSA" vins et spiritueux	33 rue de Bretagne	75003
20181842 VS 75	Marie BOUSQUET - FABRE	co-gérante	MF PARIS Produits de Beauté	26 rue de Turenne	75003
20190114 VS 75	Sylvie BORST	directrice adjointe	Mairie de Paris	<u>périmètre vidéoprotégé :</u> 1 place Baudoyer 2 et 4 rue de Lobau	75004
20181830 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l enseigne "NYSA" vins et spiritueux	95 rue Saint-Antoine	75004

20181333 VS 75	Mohammad ALIPOUR SERESHKI	gérant	ZIBA Vêtement femmes	61 rue de la Verrerie	75004
20181867 VS 75	Christophe LE GAL	gérant	DR FEELGOOD LES HALLES Bar-restaurant	37 rue Quincampoix	75004
20181545 VS 75	Aurélien JOHANN	responsable national installation vidéoprotection	SFR DISTRIBUTION "SFR"	11 rue de Rivoli	75004
20190086 VS 75	Frédérique DAMONT	directrice générale	CLINIQUE DU SPORT	36 boulevard Saint-Marcel	75005
20190055 VS 75	Mustapha OUIDJA	gérant	Le bac Saint-Michel	97 boulevard Saint-Michel	75005
20181801 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE SEVRES-BABYLONE	3 rue Dupin	75006
20181798 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE CHERCHE-MIDI	117 rue de Sèvres	75006
20190021 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-ODEON	118 boulevard Saint-Germain	75006

20190095 VS 75	Frédéric MAHET	directeur	HOTELIERE DE LA RUE DANTON "HOLIDAY INN PARIS NOTRE-DAME"	4 rue Danton	75006
20181546 VS 75	Aurélien JOHANN	responsable national installation vidéoprotection	SFR DISTRIBUTION "SFR"	69 rue de Rennes	75006
20190096 VS 75	Anthony CELTON	gérant	EVOLERIS à l'enseigne "CMONPREMIER.COM"	59 rue Notre-Dame-Des-Champs	75006
20190077 VS 75	Catherine MAYENOBE	secrétaire générale du groupe	CAISSE DES DEPOTS	<u>périmètre vidéoprotégé :</u> 59 rue de Lille 5 rue de Poitiers	75007
20181940 VS 75	Catherine MAYENOBE	secrétaire générale du groupe	CAISSE DES DEPOTS	<u>périmètre vidéoprotégé :</u> 52-60 rue de Lille 2 rue du Bac 1-5 quai Anatole France	75007
20181796 VS 75	Catherine MAYENOBE	secrétaire générale du groupe	CAISSE DES DEPOTS	<u>périmètre vidéoprotégé :</u> 13-15 quai Anatole France 76 rue de Lille	75007
20181795 VS 75	Catherine MAYENOBE	secrétaire générale du groupe	CAISSE DES DEPOTS	<u>périmètre vidéoprotégé :</u> 67 rue de Lille 10-12 rue de Poitiers	75007
20190029 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-RASPAIL	3 boulevard Raspail	75007

20190030 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-CHAMP DE MARS	37 avenue Rapp	75007
20181791 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	30 rue Cler	75007
20181880 VS 75	Rocco RINALDI	gérant	DA ROCCO Restauration	119 rue de Grenelle	75007
20181863 VS 75	Rocco RINALDI	gérant	DA ROCCO Restauration	130 rue de Grenelle	75007
20181336 VS 75	William HALIMI	gérant	SEH Société d'Exploitzion des établissements HALIMI Equipements pour SDB, désigners	47 rue de Bourgogne	75007
20181961 VS 75	Philippe CARON	directeur opérationnel des services techniques et de la logistique	DOSTL	Sécurisation Saint-Sylvestre 101 avenue des Champs Elysées	75008
20190075 VS 75	Benoît BABONNEAU	directeur sûreté	Défilé haute couture CHANEL Grand Palais 22 janvier 2019	Cours la Reine Avenue Winston Churchill Avenue du Général Eisenhower	75008
20082129 VSR 75		le responsable sûreté territorial	CREDIT LYONNNAIS	44 avenue Marceau	75008

20190002 VS 75	Nathalie MARTINEZ	directrice des ressources humaines	LOUIS PION SAS	9 place de la Madeleine	75008
20190070 VS 75	Lionel VAZZOLER	responsable marchés gares/aéroports/villes	NAKED GARE SAINT-LAZARE ELIOR CONCESSIONS GARES restauration	11 rue d'Amsterdam	75008
20181907 VS 75	Béatrice NOYON	retail manager	RIMOWA FRANCE SARL Maroquinerie	73 rue du Faubourg Saint-Honoré	75008
20181888 VS 75	Maurice BENHAMOU	gérant	PRESSING DE LA MADELEINE	12 rue de l'Arcade	75008
20181852 VS 75	Bruno VANACKERE	gérant	APS CHANGE "APS" Bureau de change	30 avenue de Friedland	75008
20132167 VSR 75	Maximilien URSO	président	CRESUS négoce de pierres précieuses	9 rue du Chevalier de Saint-George	75008
20181942 VS 75	Antoine DEVIENNE	curé	PAROISSE SAINT-LOUIS D'ANTIN	<u>périmètre vidéoprotégé :</u> 63 rue de Caumartin 4 rue du Havre	75009
20181859 VS 75	Nicolas MASSET	responsable sécurité sûreté environnement	CARTIER JOAILLERIE INTERNATIONAL "CJI"	10 rue Saint-Georges	75009

20181900 VS 75	Massimo GIAMMORCARO	directeur sécurité	GUCCI France	64 boulevard Haussmann	75009
20100795 CVSR 75	Claire BEYSSADE	directrice financière & opérations	TIFFANY & CO Boutiques de luxe, bijouteries	64 boulevard Haussmann	75009
20181937 VS 75	Antoine MARTINS	gérant	OPERASCRIBE DISTRIBUTION à l'enseigne FRANPRIX	11 rue Scribe	75009
20181875 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	39 rue des Martyrs	75009
20181930 VS 75	Béatrice LUXIN	responsable maintenance	UNDIZ Prêt-à-porter-lingerie	109 rue Saint-Lazare	75009
20181833 VS 75	Thibaut RINGO	directeur général	ALTERMUNDI	17 rue des Martyrs	75009
20180520 VS 75	Chhang Da NGHE	gérante	PROVENCE NGHE tabac	91 rue de Provence	75009
20190068 VS 75	Pierre LETOURNEUR	président directeur général	SA TEINTURERIES LETOURNEUR	14 rue de Châteaudun	75009

20181847 VS 75	Khemaïs BOKRI	gérant	E.I.S. Electricité, plomberie	60 rue Blanche	75009
20181849 VS 75	Cédric DAUDUIT	gérant	GALERIE FAYET Vente parapluies, cannes	34 passage Jouffroy	75009
20181412 VS 75	Marc-Olivier OEUVRARD	directeur	BEELINE RETAIL SARL Bijoux-fantaisie	Rue saint-Lazare-Passage du Havre	75009
20181898 VS 75	Nicolas GOLDFARB	gérant	PARAPHARMACIE GOLDFARB	8 rue de Maubeuge	75009
20181825 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	59 rue du Faubourg Saint-Denis	75010
20181787 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	203 rue du Faubourg Saint-Martin	75010
20181835 VS 75	Thibaut RINGO	directeur général	ALTERMUNDI	71 rue du Faubourg Saint Martin	75010
20190085 VS 75	Laurent PONDRUEL	directeur d'exploitation	EAT SELECT SERVICE PARTNER restauration	18 rue de Dunkerque	75010

20181627 VS 75	Lionel VAZZOLER	responsable marchés gares/aéroports/villes	MONOP C9 ELIOR CONCESSIONS GARES GARE DU NORD	12 rue de Dunkerque	75010
20181917 VS 75	Majd HASNAOUI	gérant	SAS SYRIUS	144 rue Lafayette	75010
20181071 VS 75	Fawzia MESSAOUDI	gérante	MF & CO FLEURS LE PELICAN Commerce de fleurs	290 rue du Faubourg Saint-Martin	75010
20181411 VS 75	Marc-Olivier OEUVRARD	directeur	BEELINE RETAIL SARL Bijoux-fantaisie	4 rue du 8 mai 1945 centre commercial	75010
20181938 VS 75	Antoine MARTINS	gérant	RICHARDIS à l'enseigne FRANPRIX	21-23 boulevard Richard Lenoir	75011
20181878 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	26 rue Voltaire	75011
20190036 VS 75	Chunzi YE	Gérant	SNC LE GALOPIN à l'enseigne "tabac l'étincelle"	3 rue Saint-Sébastien	75011
201818777 VS 75	Julien REN	gérant	TABAC L'AMICALE bar, tabac	9 rue des Trois Bornes	75011

20181861 VS 75	Dominique FERREIRA	directeur général	PAR 7 SAS "Mc Donald's"	88 bis avenue Parmentier	75011
20181547 VS 75	Aurélien JOHANN	responsable national installation vidéoprotection	SFR DISTRIBUTION "SFR"	87 rue du Faubourg Saint-Antoine	75011
20181841 VS 75	Virginie EHRHARD	secrétaire générale	SOFIAP "SOCRIF" Société de financement	7 rue de la Pierre Levée	75011
20131331 VSR 75	Stéphane GOUAUD	directeur du département sûreté	RATP Système de vidéoprotection embarqué dans les bus circulant dans Paris	54 quai de la Rapée	75012
20131352 VSR 75	Stéphane GOUAUD	directeur du département sûreté	RATP Système de vidéoprotection embarqué dans les bus circulant dans plusieurs départements d'Ile -de -France	54 quai de la Rapée	75012
20181806 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-LACHAMBEAUDIE	1 rue de Dijon	75012
20181919 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-REUILLY	30 rue de Reuilly	75012
20181805 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE FAUBOURG SAINT-ANTOINE	80 avenue Ledru-Rollin	75012

20181802 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-GARE DE LYON	25 boulevard Diderot	75012
20181797 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-PORTE DOREE	15 bis rue Rottembourg	75012
20181804 VS 75		responsable sécurité de la direction des risques et du contrôle permanent	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ILE-DE-FRANCE "CREDIT AGRICOLE ILE-DE-FRANCE"	252 avenue Daumesnil	75012
20190012 VS 75	Philippe BAYLE	directeur	CITADINES BASTILLE GARE DE LYON	14-18 rue de Chaligny	75012
20181782 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	3 place d'Aligre	75012
20181839 VS 75	Lionel BRETON	responsable sûreté, sécurité et management du risque	GPG à l'enseigne "TATI"	106 boulevard Diderot	75012
20181814 VS 75	Chuan HU	gérant	LE NARVAL à l'enseigne "LE VIRGINIE" bar, tabac, Française des Jeux	1 rue de Reuilly	75012
20181902 VS 75	Hélène XU	gérante	SNC SOURCE DE LA GRACE	34 rue des Meuniers	75012

20181831 VS 75	Stéphane VANDERMEERSCH	co-gérant	SC VANDERMEERSCH Boulangerie	278 avenue Daumesnil	75012
20190007 VS 75	David GIRAudeau	responsable	SARL L'AMIE FINE La Mie Câline restauration rapide	métro gare de Lyon - Ligne 1 - Galerie Commerciale	75012
20151314 BVS 75	Laurent PONDRUEL	directeur d'exploitation	SELECT SERVICE PARTNER Restauration rapide	gare de Lyon, place Louis Armand	75012
20181870 VS 75	Patrick LAUR	gérant	SARL DOUZE HUIT LE MOJO restaurant	47 avenue de Saint-Mandé	75012
20181082 VS 75	Fawzia MESSAOUDI	gérante	MF & CO FLEURS LE PELICAN Commerce de fleurs	59 avenue du Docteur Arnold Netter	75012
20181081 VS 75	Fawzia MESSAOUDI	gérante	MF & CO FLEURS LE PELICAN Commerce de fleurs	20 rue Fabre d'Eglantine	75012
20181816 VS 75	Régis GODON-DILLA	gérant	AILLEURS SARL objets de décoration	17 rue Saint-Nicolas	75012
20181335 VS 75	Jérôme ADDA	gérant	LES OPTO MAITRES OPTICAL DISCOUNT Opticien	190 avenue Daumesnil	75012

20190047 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-STATION F	60 rue Eugène Freyssinet	75013
20181928 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-JEANNE D'ARC	38 place Jeanne d'Arc	75013
20181821 VS 75		le chargé de sécurité	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 10571-00	111 avenue d'Italie	75013
20190013 VS 75	Philippe BAYLE	directeur	CITADINES PLACE D'ITALIE	18 place d'Italie	75013
20190039 VS 75	Hong Phu DAO	gérant	ESPRIT VERT restauration rapide	83 rue du Château des Rentiers	75013
20190026 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-ALESIA	114 bis rue d'Alésia	75014
20181929 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-PLAISANCE	180 rue Raymond Losserand	75014
20190023 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-BRUNE	105 boulevard Brune	75014

20190031 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-PORTE D'ORLEANS	1 place du 25 Août 1944	75014
20181951 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-DAGUERRE	66 rue Daguerre	75014
20190011 VS 75	Philippe BAYLE	directeur	CITADINES MAINE MONTPARNASSE	67 avenue du Maine	75014
20181788 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	24 rue Mouton-Duvernet	75014
20181897 VS 75	Laurent MAUGUIT	directeur général	SOCIETE HOTELIERE DU 61 QUAI DE GRENELLE "NOVOTEL PARIS CENTRE TOUR EIFFEL"	<u>périmètre vidéoprotégé :</u> 61 quai de Grenelle rue Gaston de Caillavet	75015
20181612 VS 75	Sébastien FORJA	directeur sécurité	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	91/93 boulevard Pasteur	75015
20190019 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-BOUCICAUT	102 rue de la Convention	75015

20181945 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE SAINT-LAMBERT	2 rue Joseph Liouville	75015
20181936 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-VOUILLE	21 rue de Vouillé	75015
20181862 VS 75	Philippe BAYLE	directeur	CITADINES TOUR EIFFEL	132 boulevard de Grenelle	75015
20190043 VS 75	Benjamin KHALIFA	président	SAS SERRUDIS à l'enseigne "G20"	11 avenue de la Porte de Plaisance	75015
20181786 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	112 rue Saint-Charles	75015
20181815 VS 75	Hugo WANG	gérant	AU JEAN BART tabac - restauration	44 rue du Docteur Roux	75015
20190004 VS 75	Cécile DENG	gérante	TABAC DES CHARMES bar, tabac	61 rue du Commerce	75015
20181884 VS 75	Hélène TERNEAUD	gérante	OVIATEL "ESPACE SFR"	314 rue de Vaugirard	75015

20181962 VS 75	Philippe CARON	directeur opérationnel des services techniques et de la logistique	DOSTL	Sécurisation Saint-Sylvestre 1 place du Trocadéro et du 11 novembre	75016
20190034 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-MUETTE	39 rue de la Pompe	75016
20181935 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-VICTOR HUGO	123 avenue Victor Hugo	75016
20181932 VS 75	Gérard VALETTE	directeur de zone sécurité -zone Paris sud-	LA POSTE-MOZART	28 avenue Mozart	75016
20181860 VS 75	Philippe BAYLE	directeur	CITADINES TROCADERO	29 bis rue Saint-Didier	75016
20181886 VS 75	Joseph EDERY	gérant	LONGDIS "FRANPRIX"	56 rue de Longchamp	75016
20190009 VS 75	Julien ROOS	gérant	LET IT BIO BIOCOOP MIRABEAU Alimentation générale	20 rue Mirabeau	75016
20181827 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	205 avenue de Versailles	75016

20181915 VS 75	Majd HASNAOUI	gérant	SAS SHIRYU	214 avenue de Versailles	75016
20181845 VS 75	Yves BIGOT	directeur général	TV5 MONDE Chaîne de télévision généraliste francophone publique	131 avenue de Wagram	75017
20181783 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	25 rue de Lévis	75017
20181789 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	10 rue Poncelet	75017
20181792 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	30 rue des Batignolles	75017
20190027 VS 75	Samir MESSAOUDI	directeur retail adjoint	DE FURSAC SA	2 place de la Porte Maillot	75017
20181534 VS 75	Jun YU	gérant	LE CELTIQUE brasserie, tabac, Française des Jeux	204 rue de Courcelles	75017
20181948 VS 75	Ye LI	gérante	TABAC LE DEMOURS Bar / tabac	39 rue Pierre Demours	75017

20181840 VS 75	Bruno VANACKERE	gérant	APS CHANGE "APS" Bureau de change	233 boulevard Péreire	75017
20131751 VSR 75	Claude TSCHANN	responsable administratif	AUBERT Vente de vêtements enfants	39 boulevard Gouvion Saint-Cyr	75017
20181766 VS 75	Fernand KHALIFA	gérant	SARL BE YOU APART'HOTEL	72 boulevard de Clichy	75018
20181899 VS 75	Stéphanie BOURHY	manager de direction	MONOPRIX SA	28 rue des Abbesses	75018
20181824 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	18 rue Lepic	75018
20181784 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	176 rue Ordener	75018
20181838 VS 75	Lionel BRETON	responsable sûreté, sécurité et management du risque	GPG à l'enseigne "TATI"	2-20 boulevard de Rochechouart	75018
20181834 VS 75	Thibaut RINGO	directeur général	ALTERMUNDI	135 rue Ordener	75018

20181856 VS 75	Michael BELLITY	gérant	H20 SARL MEGALOTS magasin de vêtements	155 rue Ordener	75018
20181855 VS 75	Michael BELLITY	gérant	H20 SARL MEGALOTS magasin de vêtements	125 rue Ordener	75018
20180191 VS 75	Stéphane XIA	gérant	SNC ABBESSES "LE NAZIR" restauration, tabac, FDJ	56 rue des Abbesses	75018
20181081 VS 75	Matthieu CALONI	président	CUILLER restauration rapide	19 rue Yvonne le Tac	75018
20141045 VSR 75	Tiberio DEL RANCO	responsable sûreté	LA POSTE-SIMON BOLIVAR	8 rue Clavel	75019
20181868 VS 75	Manuel LUBIN	directeur d'exploitation	HOTELIERE DE LA VILLETTE "HOLIDAY INN EXPRESS" Hôtel	68 quai de la Seine	75019
20190103 VS 75	Fabienne VERRIER	Directrice des opérations techniques	APPART'CITY	157 avenue Jean-Jaurès	75019
20181877 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l enseigne "NYSA" vins et spiritueux	17 avenue Secrétan	75019

20181836 VS 75	David DONG	gérant	LE NAVIGATEUR Bar- tabac	103 avenue Simon Bolivar	75019
20190054 VS 75	Milorad NIKOLIC	co-gérant	BRASSERIE FENIX SARL	4 avenue Corentin Cariou	75019
20181832 VS 75	Nicolas HANEL	directeur	CANAUARAMA	13 quai de la Loire	75019
20181794 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	104 rue des Pyrénées	75020
20181826 VS 75	Louis GAD	directeur général	LMLD à l'enseigne "NYSA" vins et spiritueux	122 rue de Belleville	75020
20131089 VSR 75	Si LI	gérant	SNC FADARO à l'enseigne "Tabac de Vincennes" Bar-tabac	67 cours de Vincennes	75020
20181857 VS 75	Gwenaëlle MALLAT SANHES	co-gérante	MATI NADAUD "LES FOUURES" Restaurant	4 place Martin Nadaud	75020

Le Chef du 4ème Bureau
signé
Pierre ZISU

